

BARÈME DES HONORAIRES

Transaction

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente, à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire dans le mandat de vente. Tranches non cumulatives.

Prix du bien	Honoraires TTC
0 € à 100 000 €	8 %
100 001 € à 200 000 €	7 %
200 001 € à 300 000 €	6 %
300 001 € à 400 00 €	5 %
Plus de 400 001 €	4 %

Avec un minimum de 4 000 € TTC

Box et parking 9 %

Frais de rédaction d'acte 100 € TTC

Location

Honoraires résidentiel : bailleur / locataire

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zone très tendue : 12 € TTC du m²

Zone tendue : 10 € TTC du m²

Zone non tendue : 8 € TTC du m²

État des lieux d'entrée : 3 € TTC du m²

État des lieux de sortie (charge bailleur uniquement) : 3 € TTC du m²

Honoraires locaux commerciaux : bailleur / preneur

15 % HT et HC du montant du loyer annuel

Gestion locative

Honoraires de gestion locative :

Formule logement individuel :

7 % TTC des sommes encaissées pour le compte du mandant

Formule logement en copropriété :

7,5 % TTC des sommes encaissées pour le compte du mandant

Garantie des loyers impayés :

2,80 % TTC des sommes encaissées pour le compte du mandant